



Municipalité des Cèdres

AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 383-7-2023

AVIS PUBLIC EST, par la présente donnée par la soussignée, que lors d'une séance ordinaire tenue le 8 août 2023, le Conseil municipal a adopté par résolution le **règlement numéro 383-7-2023 modifiant le règlement numéro 383-2015 et ses amendements déléguant à certains fonctionnaires municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats afin de mettre à jour la description des postes et d'augmenter les montants autorisés.**

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication et toute personne intéressée peut le consulter à l'Hôtel de ville sis au 1060, chemin du Fleuve à Les Cèdres, durant les heures normales du bureau ou sur le site Internet de la Municipalité.

Donné à Les Cèdres, ce 9 août 2023.

Chantal Primeau
Greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Chantal Primeau, greffière-trésorière adjointe de la Municipalité des Cèdres, certifie par la présente avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie aux deux endroits désignés par le Conseil et sur le site internet de la Municipalité en date du 9 août 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 9 août 2023.

Chantal Primeau
Greffière-trésorière adjointe